



HYGIENE

10 Mesures de prévention

- 1 Tout contact avec des denrées alimentaires est interdit en cas :
 - d'affection cutanée grave, de blessure ouverte
 - d'affection grave des voies respiratoires
 - de troubles digestifs graves (diarrhées)
- 2 Les ongles doivent être propres et courts. Le vernis à ongles est interdit
- 3 Soignez votre hygiène buccale, corporelle et capillaire (les cheveux longs doivent être attachés). Evitez tout maquillage et toute odeur perceptible
- 4 Les bijoux, piercings, montres et objets personnels sont interdits
- 5 Portez chaque jour des vêtements de travail propres. Séparez toujours les vêtements de travail propres des vêtements sales
- 6 Portez toujours les équipements de protection individuelle de la manière requise (exemple : tablier, chaussures de travail, gants, filet à cheveux, protège-barbe)
- 7 Lavez-vous et désinfectez-vous soigneusement les mains :
 - avant et après tout contact avec des denrées alimentaires
 - avant et après chaque repas
 - après chaque passage aux toilettes
 - chaque fois que vous avez toussé ou éternué
- 8 Faites toujours soigner les petites blessures et couvrez-les d'un pansement étanche
- 9 Evitez tout contact des mains avec la bouche et le nez. Evitez de vous gratter le visage ou le cuir chevelu
- 10 Veillez à l'ordre et à la propreté. Conformez-vous toujours aux instructions relatives au nettoyage et à la désinfection